



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-neuvième session**

Genève, 6-8 novembre 2024

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail annuel du sous-programme Environnement  
pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme  
de travail du sous-programme Environnement pour 2026****Projet de programme de travail du sous-programme  
Environnement pour 2025****Note du secrétariat****Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Environnement (« le sous-programme ») pour 2025. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2025 ([A/79/6 \(Sect. 20\)](#)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD, notamment s'agissant des thèmes de haut niveau retenus par la CEE à ses sessions. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.
3. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.



## I. Objectif

4. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

## II. Stratégie

5. La Division de l'environnement de la CEE est chargée d'exécuter ce sous-programme.

6. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :

a) On appuiera la mise en application des textes issus des conférences et sommets mondiaux et régionaux, et on encouragera l'application par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 6, 9, 11 à 13 et 15 à 17, principalement, grâce aux grandes fonctions interdépendantes que sont la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, des études d'impact, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation en vue du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable ;

b) On appuiera et on facilitera la mise en application des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue à la réalisation des ODD 6, 11 à 13 et 15, principalement ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue surtout à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4, 12 et 13 ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17 principalement ;

c) On soutiendra et on favorisera la mise en commun d'informations (par exemple, au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE ;

d) On promouvra les synergies entre les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

e) On mènera des études de la performance environnementale, on aidera les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et on surveillera les effets des recommandations sur les politiques nationales ;

f) Compte tenu des besoins des pays, on aidera les États (en particulier ceux d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale) à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, évaluer et gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une instance intergouvernementale de prise de décisions, en organisant des activités de renforcement des capacités et en leur offrant des services consultatifs ;

g) On entreprendra des travaux avec les pays non membres de la CEE intéressés, notamment ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale ;

h) On aidera les États membres à répondre aux nouvelles questions qui se posent dans le cadre des activités du sous-programme, y compris celles qui découlent de processus internationaux et régionaux, notamment en leur fournissant un appui consultatif et en élaborant des trains de mesures ou des recommandations, et en aidant les pays à élaborer des stratégies régionales permettant de faire face à ces nouvelles questions (par exemple, en ce qui concerne les infrastructures durables) et garantissant en particulier un accès effectif et sans exclusive à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice.

7. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Amélioration de la gouvernance et de la performance environnementale dans les États membres ;
  - b) Renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres ;
  - c) Élaboration et mise en application plus efficaces de lois et de politiques environnementales par les États membres ;
  - d) Amélioration des mesures prises par les États membres face aux défis environnementaux ;
  - e) Consolidation de la coopération transfrontière et de la coopération internationale et nationale ;
  - f) Renforcement de l'application des engagements multilatéraux de la CEE en matière d'environnement et élargissement de leur portée géographique.

### III. Résultats escomptés pour 2025

8. Les résultats escomptés pour 2025 comprennent les résultats 1 et 2, qui sont des versions actualisées des résultats des plans-programmes précédents et font donc apparaître à la fois les résultats du programme en 2023 et le projet de plan-programme pour 2025. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité industrielle en Europe de l'Est et du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale**

##### **Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

9. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à soutenir les dialogues sur les politiques nationales en Serbie, notamment grâce à l'organisation d'une consultation des parties prenantes et du soutien à l'élaboration du programme national pour la sécurité industrielle. L'objectif de soutenir les dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle dans cinq pays d'Asie centrale n'a pas été atteint parce qu'il a été mis fin à un projet visant à lancer lesdits dialogues et qu'il n'y avait pas de projet de suivi permettant de prendre le relais pour leur mise en application. Cependant, des groupes de travail interinstitutionnels sur la sécurité des résidus d'extraction minière et la prévention de la pollution accidentelle de l'eau ont été officiellement établis dans deux pays d'Asie centrale en janvier 2022 (Kazakhstan) et en octobre 2022 (Tadjikistan), et les deux pays ont organisé les deuxièmes réunions de leurs groupes de travail le 15 mars 2023, à Astana (en mode hybride), et le 4 avril 2023, à Douchanbé (également en mode hybride). L'Ouzbékistan a également organisé une réunion à Tachkent (en mode hybride), le 27 avril 2023, avec le soutien de la CEE, afin d'examiner la possibilité de constituer un groupe de travail similaire dans son pays.

10. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 1).

Tableau 1  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
La Serbie a mis en place un comité directeur chargé des dialogues sur les politiques nationales	La réunion de dialogue sur les politiques nationales serbes a abordé des questions d'intérêt national, avec la participation des autorités compétentes	La Serbie a tenu régulièrement des dialogues sur les politiques nationales	La Serbie tient régulièrement des dialogues sur les politiques nationales	Élaboration du plan d'action pour l'exécution du programme national pour la sécurité industrielle en Serbie
Les pays d'Asie centrale ont révisé leurs lois relatives à la sécurité industrielle afin de les aligner sur la Convention sur les accidents industriels	La révision des lois relatives à la sécurité industrielle visant à les aligner sur la Convention est achevée	Des groupes de travail interinstitutionnels se sont réunis régulièrement au Kazakhstan et au Tadjikistan	La Serbie achève son programme national relatif à la sécurité industrielle	Des groupes de travail interinstitutionnels se réunissent régulièrement dans au moins deux pays d'Asie centrale

## Résultat 2 : augmentation du nombre d'États Membres de l'ONU devenant parties à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement gérés par la CEE

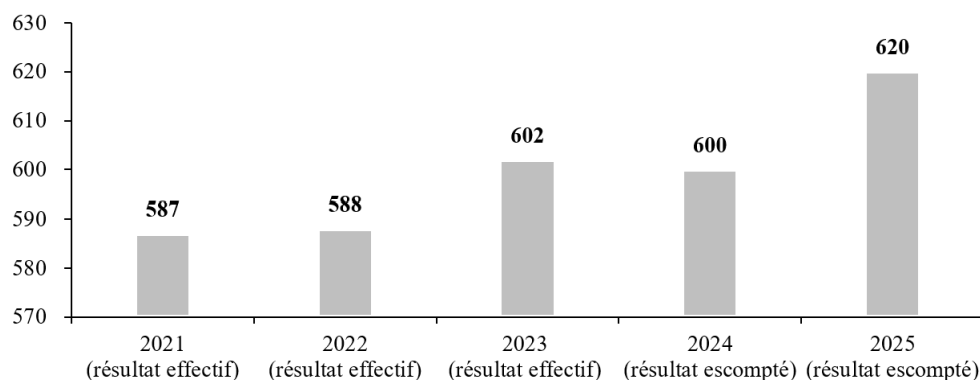
### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

11. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à porter à 602 le nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés par la CEE, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était de 593 parties.

12. Les progrès réalisés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la figure ci-après (mesure des résultats).

### Mesure des résultats : nombre de parties à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la CEE

(Total cumulé)



### Résultat 3 : modernisation de la base de données sur les polluants afin qu'elle permette la prise de décisions fondées sur des faits avec une meilleure réactivité

#### Projet de plan-programme pour 2025

13. Les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), régis par le Protocole sur les RRTP, servent de bases de données complètes pour la prise de décisions et l'établissement de rapports pour divers processus, et leur modernisation numérique s'impose afin qu'ils permettent la prise de décisions efficaces par les pouvoirs publics. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont renforcé les capacités des États membres pour ce qui est de remplir leurs obligations internationales et nationales en matière d'établissement de rapports. Ces travaux ont compris de l'appui consultatif, l'élaboration de supports de formation et l'organisation de manifestations thématiques. Ces efforts ont conduit les États membres à constater le besoin pressant d'intégrer les données sur les différentes émissions dans un portail unique au sein d'un système d'information plus large couvrant les données environnementales, sociales et économiques.

#### Enseignements tirés et changements prévus

14. L'enseignement à tirer de l'expérience pour le sous-programme est que les bases de données relatives à la pollution pourraient être mieux intégrées afin d'améliorer l'utilité des données. Pour donner suite à cet enseignement, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à appuyer l'élaboration d'un projet de décision visant à intégrer les bases de données en mettant à profit des avancées technologiques et des conseils pour intégrer les registres des rejets et des transferts de polluants avec d'autres systèmes. Une assistance technique sera fournie pour améliorer la prise de décisions sur la prévention de la pollution, les évaluations d'impact, la durabilité et l'économie circulaire.

15. Les progrès escomptés sont présentés dans le tableau 2 (mesure des résultats).

Tableau 2  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
–	Des documents d'information sur la modernisation des registres des rejets et transferts de polluants ont été examinés par le Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	Un projet de décision sur la modernisation des registres des rejets et transferts de polluants a été approuvé par le Bureau du Protocole	Un projet de décision sur la modernisation des registres des rejets et transferts de polluants est approuvé par le Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	La Réunion des Parties au Protocole adopte la décision sur la modernisation des registres des rejets et transferts de polluants

## IV. Facteurs externes

16. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE et de prêter leur concours à ses travaux et accordent une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;

b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et mettent en œuvre suffisamment de moyens pour incorporer la dimension environnementale dans les politiques et appliquer la législation nationale conformément aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

c) Toutes les parties concernées au niveau national ont une connaissance suffisante des questions environnementales et soutiennent activement la mise en application des politiques nationales et régionales ;

d) La situation en matière de liquidités concernant le budget ordinaire ne crée pas de contraintes. Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire ;

e) Au niveau des pays, la disponibilité des ressources n'est pas gravement perturbée par un bouleversement économique d'ordre mondial, régional ou national.

## V. Produits retenus pour 2025

17. Le tableau 3 ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les produits qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

Tableau 3

### Produits retenus, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :</b>	
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>260</b>
1. Destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	20
2. Destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et ses organes subsidiaires	26
3. Destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et à ses organes subsidiaires	2
4. Destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	24
5. Destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et à ses organes subsidiaires	16
6. Destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus et à ses organes subsidiaires	161
7. Destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	3
8. Destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>243</b>
9. Comité des politiques de l'environnement et ses organes subsidiaires	28
10. Parties à la Convention sur l'eau et ses organes subsidiaires et Parties au Protocole sur l'eau et la santé et ses organes subsidiaires	47

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
11. Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels et ses organes subsidiaires	19
12. Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses organes subsidiaires	23
13. Parties à la Convention d’Espoo et ses organes subsidiaires et Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention d’Espoo, relatif à l’évaluation stratégique environnementale et ses organes subsidiaires	34
14. Parties à la Convention d’Aarhus et ses organes subsidiaires et Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et ses organes subsidiaires	84
15. Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement et de ses organes subsidiaires	2
16. Comité directeur pour l’éducation au service du développement durable	6
<b>B. Création et transfert de connaissances :</b>	
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>30</b>
17. Ateliers sur des questions relatives à l’environnement organisés à l’intention de responsables des pouvoirs publics et d’autres parties prenantes de la région pour améliorer la gouvernance et la performance environnementales	32
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>9</b>
18. Sur les questions ayant trait à l’environnement et les accords multilatéraux relatifs à l’environnement administrés au titre du sous-programme	7
19. Rapports d’activité et études de performance sur des questions relatives à l’environnement	2
<b>C. Activités de fond :</b>	
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause :</b> services consultatifs au sujet de l’eau, de l’énergie et d’autres questions environnementales à l’intention d’une centaine de fonctionnaires et autres parties prenantes des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour l’économie des pays d’Asie centrale	
<b>D. Activités de communication :</b>	
<b>Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information :</b> faits importants du Programme d’études de la performance environnementale et une brochure sur le Programme d’aide et de coopération relevant de la Convention sur les accidents industriels, le but étant de permettre une large diffusion des messages et recommandations clefs dans les pays faisant l’objet de l’étude	
<b>Relations extérieures et relations avec les médias :</b> communiqués de presse sur des questions relatives à l’environnement	
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias :</b> page Web consacrée au sous-programme	

## Annexe I

## Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2025

### A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
1	<i>Guide pratique pour la mise en application de l'approche de la source à la mer dans les bassins transfrontières</i>	ECE/MP.WAT/WG.1/2023/2, par. 62 b)	Version papier et électronique	100	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	300 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 300 (français) et 100 (russe)
2	<i>Mise à jour du Guide pour l'application de la Convention sur l'eau</i>	Mandat prévu en 2024, rapport de la dixième session de la Réunion des parties au Protocole (Ljubljana, 23-25 octobre 2024), à paraître	Version papier et électronique	120	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	300 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 300 (français) et 100 (russe)
3	<i>Le Protocole sur l'eau et la santé : 20 ans d'effets et de réalisations</i>	ECE/MP.WH/24, par. 45 f)	Version papier et électronique	50	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	150 (anglais), 80 (français) et 100 (russe)
4	<i>Financement d'objectifs tenant compte du climat dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé</i>	ECE/MP.WH/24, par. 38 i)	Version papier et électronique	50	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	150 (anglais), 80 (français) et 100 (russe)
5	<i>Renforcer la sécurité et la sûreté de la gestion des substances dangereuses et réduire le risque de catastrophes technologiques</i>	ECE/CP.TEIA/44/Add.1, point 2.6	Version électronique	80	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	
6	<i>Stratégie genevoise pour la région paneuropéenne en matière de transports, de santé et d'environnement</i>	À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUCHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 3, ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 24 b)	Version papier et électronique	40	Anglais et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	350 (anglais), 150 (français), et 100 (russe)



<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
7	Publications ayant trait aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme	ECE/MP.WAT/63, par. 82 e)	Version papier et électronique	180	Anglais	Arabe, chinois, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	1 000 (anglais), 500 (arabe), 500 (chinois), 300 (espagnol), 1 000 (français) et 1 000 (russe)
8	Étude de la performance environnementale d'un pays membre	ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 18, ECE/CEP/2020/2, par. 50 b)	Version papier et électronique	500	Anglais	Russe (budget ordinaire) : traduction en russe uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	500 (anglais) et 500 (russe)
9	Étude de la performance environnementale d'un pays membre	ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 18, ECE/CEP/2020/2, par. 50 b)	Version papier et électronique	500	Anglais		500 (anglais)

## Annexe II

### Texte des organes délibérants définissant les mandats

#### A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

##### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/217, 73/243, 76/217, 77/246 et 78/163	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231 et 78/162	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8 et 77/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9 et 77/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/213, 76/202 et 77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 A	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social  Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial  Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social  Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial  Forum politique de haut niveau pour le développement durable

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">75/324</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
<a href="#">77/21</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques
<a href="#">77/173</a>	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<a href="#">77/181</a>	Participation des femmes au développement
<a href="#">78/166</a>	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">78/167</a>	Coopération Sud-Sud

## 2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
36 (IV)	Commission économique pour l'Europe
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
<a href="#">2013/1</a>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">2023/4</a>	Science, technologie et innovation au service du développement
<a href="#">2023/11</a>	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
<a href="#">2023/31</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution <a href="#">75/233</a> de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

## 3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (70)	Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
B (70)	Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe
C (70)	Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles
D (70)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

## B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
2994 (XXVII)	Conférence des Nations Unies sur l'environnement
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau
62/68	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
67/291	Assainissement pour tous
69/172	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
69/235	Coopération pour le développement industriel
70/169	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
70/209	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/222	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
75/212 et 77/334	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), et suivi

### 2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
2023/21	Mise en place du mécanisme de réaction rapide pour la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)

### 3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable
<a href="#">ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1</a>	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2007
<a href="#">ECE/AC.21/2021/2-EUCHP2018924/4.3.2</a>	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de la session extraordinaire du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement
<a href="#">ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1</a>	Déclaration ministérielle : « Économisez l'eau, passez au vert » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2011
<a href="#">ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1</a>	Déclaration : « Plus pur, plus vert, plus futé ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016
<a href="#">ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2</a>	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016
<a href="#">ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1</a>	Déclaration ministérielle de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2022
<a href="#">ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.2</a>	Déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2022

#### 4. Décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">ECE/EB.AIR/154</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa quarante-troisième session
<a href="#">ECE/MP.PRTR/2021/6</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa quatrième session
<a href="#">ECE/MP.PP/2021/2</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement
<a href="#">ECE/MP.PP/2021/16-</a> <a href="#">ECE/MP.PRTR/2021/2</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et adoption de la Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient
<a href="#">ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7</a> et <a href="#">Add.1</a> , <a href="#">Add.2</a> et <a href="#">Add.3</a>	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
<a href="#">ECE/MP.EIA/27-ECE/MP.EIA/SEA/11</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport sur les sessions intermédiaires de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
<a href="#">ECE/CP.TEIA/44</a> et <a href="#">Add.1</a>	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur les travaux de sa douzième réunion
<a href="#">ECE/MP.WAT/63</a> et <a href="#">Add.1</a> et <a href="#">Add.2</a>	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa neuvième session
<a href="#">ECE/MP.WH/19-</a> <a href="#">EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06</a> et <a href="#">Add.1</a> et <a href="#">Add.2</a>	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session